

Au Conseil Général du Nord

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

LE PREFET voudrait voir les directeurs de cinéma, de salles de spectacles organiser chaque année une fête pour la lutte contre la tuberculose.

LE PREFET propose de la discussion pour le projet de loi relatif à la tuberculose.

La lutte contre le cancer

M. ROGER SALENPHOUX a demandé de M. COLTBAUX, député, l'Assemblée toutes les propositions qu'il a faites de lutte contre le cancer.

Sous la direction et le contrôle du Conseil municipal de Lille, ces propositions sont : 1. l'étude biologique de la maladie ; 2. l'étude de tout procédé nouveau de traitement et de diagnostic ; 3. l'application des différents médicaments ; 4. l'organisation de la prophylaxie.

Son fonctionnement est assuré par la collaboration de divers organismes : le Bureau de bienfaisance, les Hospices, les Services municipaux d'hygiène et de médecine sociale.

Les dépenses de construction et d'installation du Centre antituberculeux s'élèvent à quatre millions trois cent mille francs. Le Centre se propose de les couvrir grâce aux subventions du Conseil général, des Départements du Nord et de l'Alsace, du Bureau de bienfaisance, grâce à des souscriptions volontaires et à l'effort de la Casse des Cercles et du Parti Mutual.

Un terme de ses explications, le Maire de Lille proclame sa volonté de réalisations hardies et promptes.

M. COUTEAUX (Médic) a son œuvre excellente la Municipalité de Lille et montre la nécessité de créer des dispensaires pour les diagnostics et le traitement immédiat du cancer, qui est une maladie à son origine. Il est indispensable, dit-il, de dépister le redoutable mal et la Commission spéciale doit s'appliquer à mener à bien ces travaux.

M. LE PREFET déclare que l'Etat encourage, dans certaines conditions, les Centres anticancer. Il propose au Conseil de nommer une Commission qui serait chargée de se mettre en rapport avec la Ville de Lille pour obtenir une subvention de l'Etat.

Cette proposition est unanimement approuvée et une Commission de cinq membres est constituée.

Le docteur BURDON reconnaît avec M. Colbaux, que le cancer est prévisible à son apparition. Il insiste pour son dépistage, au moyen de dispensaires.

La question est finalement renvoyée à la Commission spéciale.

A propos d'autos

A la dernière session, l'Assemblée avait adopté le vœu de M. REMY tendant à rendre obligatoire pour les autos l'emploi d'un permis.

M. LEBAS (Médic) déclare que le Ministère des Travaux publics objecte qu'il faudrait également imposer à tous les autres véhicules et que d'ailleurs le moyen efficace n'a pas encore été trouvé.

M. LEBAS et REMY répondent à cette objection et déclarent qu'elle n'est nullement fondée.

M. CREPY-SANT-LEGER rapporte un vœu du Conseil d'arrondissement de Lille tendant à la création d'un réseau d'autobus dans cette ville et sa périphérie.

Le Conseil général décide, avant de se prononcer sur ce vœu du Conseil d'arrondissement, d'entreprendre des études de faisabilité.

Le cinéma et la T. S. F. dans les écoles rurales

M. POTTE a déposé le vœu suivant, qui fait l'objet d'un rapport favorable du Bureau :

« Considérant que l'abandon des campagnes résulte notamment du manque de distraction, qu'il comprendrait, en ce qui concerne l'agriculture, l'enseignement de la culture du pays, le Conseil général émet le vœu que la création de cinémas et de postes de T. S. F. dans les écoles rurales soit favorisée, dans la mesure du possible, par le prêt gratuit de films et de projections. »

300.000 francs pour l'école de Wagnonville

Sans observations, un crédit de 300.000 francs, proposé dans le rapport préfectoral, est voté pour l'entretien et l'amélioration de l'école de Wagnonville.

La dépense totale à cet effet évaluée à environ 600.000 francs. Elle comprend la différence de la somme de 300.000 francs et de la somme de 300.000 francs.

On discutera jeudi la question de la reconstruction et vendredi les vœux politiques.

CHAPEAUX ABBAYE 2, Rue Esquermoise - LILLE

Au Conseil Général du Pas-de-Calais

La deuxième séance du Conseil général du Pas-de-Calais s'est ouverte, le 14 mai 1927. Des vœux divers furent déposés par MM. Edouard, Donjon, Maignan, Furdun et Frémy. Puis de nombreux rapports furent adoptés. Ils concernent des subventions aux municipalités, à l'Office des pupilles de la guerre, au personnel des recteurs et sous-préfets. Le court débat s'instaura sur le rétablissement des tribunaux et sous-préfets supprimés.

M. LE PREFET demande le vote de certains crédits indispensables pour la bonne marche des services de l'Etat, notamment pour le transport des archives, etc., ce qui n'engage rien le Conseil sur sa désapprobation des crédits.

M. DUPRE déclara que c'était au gouvernement d'engager des crédits pour l'exécution de ses décrets. M. CANU fait entendre un autre son de cloche. Finalement le Préfet retire sa demande de crédits pour ne pas prolonger la discussion.

La lecture des rapports continua ensuite.

— Avis très favorable fut donné à la nouvelle

La Conférence économique internationale s'ouvre aujourd'hui

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

La première séance plénière de la conférence économique internationale s'ouvrira aujourd'hui à Genève, à 11 heures, à la salle de la Réformation, sous la présidence de M. Georges Thuomis.

Après le discours d'ouverture du président, la conférence procédera probablement à la nomination de ses présidents et de ses commissions, qui seront vraisemblablement ceux qui s'occupent de la préparation de la conférence.

D'autre part, on prête aux délégués ouvriers l'intention de s'adresser à la conférence, la création d'une commission technique, qui serait spécialement chargée de l'aspect social des questions économiques à l'ordre du jour.

Un manifeste du Comité de la 2^e Internationale

Le Comité exécutif de la 2^e Internationale, comprenant des représentants qualifiés de la Fédération syndicale internationale et de l'Internationale ouvrière socialiste s'est réuni à Genève.

Le Comité a décidé de publier la déclaration touchant la conférence économique internationale qui se réunira aujourd'hui à Genève.

Dans cette déclaration, les représentants des organisations des travailleurs déclarent que la conférence économique doit s'attacher avant tout à quatre points : la suppression des entraves au commerce international ; l'amélioration et l'égalisation sociale ; les conditions de travail dans tous les pays ; la coopération économique des peuples.

En ce qui concerne les entraves au commerce, le manifeste déclare que les droits de douane sur les produits fabriqués doivent être abolis et la suppression des barrières douanières. L'intérieur de l'Europe doit être considéré comme une zone économique unique.

Après la politique de Cartel, le manifeste s'exprime ainsi : Les ententes industrielles qui se destinent à dominer le marché et à réglementer la production peuvent, dans de nombreux cas, être utilisées pour une structure plus rationnelle de l'économie ; on ne les repousse donc pas d'instinct, mais les représentants des travailleurs attirent cependant l'attention sur les dangers qu'elles présentent pour les ouvriers et les consommateurs du fait d'une coalition internationale d'entreprises capitalistes et ils exigent avec énergie la protection des intérêts généraux.

Des sa conclusion, le manifeste exprime l'avis que pour appliquer les décisions de la conférence, un Office d'économie internationale doit être créé.

Le Conseil de cet office devra comprendre outre les Etats des représentants des producteurs industriels et agricoles (même nombre d'employeurs et d'employés) et des représentants des consommateurs.

Au Conseil de guerre des 1^{er} et 2^{es} Régions

REFUS D'OBEDISSANCE. — Pour avoir refusé d'obéir à son commandant, le capitaine de réserve Anatole Delcroix, caennais de sa classe au 3^e bataillon d'ouvriers d'administration à La Ferté (Aisne) est condamné à mort.

DISTRIBUTION D'EFFETS MILITAIRES. — Le 2^e bataillon de la 1^{re} légion de la 1^{re} division de la 1^{re} armée a distribué à Paris sans permission et détourné pour son usage personnel, le matériel militaire de la 1^{re} division de la 1^{re} armée.

APPREHENSION DE VOLEUR. — Un an de prison avec sursis à Corlier, Marcel, soldat de deuxième classe au 1^{er} bataillon de la 1^{re} division de la 1^{re} armée, a été condamné à la prison pour vol d'un portefeuille contenant 12 francs.

APPREHENSION DE VOLEUR. — Un an de prison avec sursis à Corlier, Marcel, soldat de deuxième classe au 1^{er} bataillon de la 1^{re} division de la 1^{re} armée, a été condamné à la prison pour vol d'un portefeuille contenant 12 francs.

APPREHENSION DE VOLEUR. — Un an de prison avec sursis à Corlier, Marcel, soldat de deuxième classe au 1^{er} bataillon de la 1^{re} division de la 1^{re} armée, a été condamné à la prison pour vol d'un portefeuille contenant 12 francs.

CARNET

MOROLOGIE. — Nous apprenons, avec beaucoup de tristesse, le décès de Mme Florine Cacan, épouse de M. Charles de Hybrand, adjoint au maire de la Ville de Roubaix.

Assemblée à la maison mortuaire, 12, rue Saint-Thérèse.

Nous savions, depuis quelques jours, que M. de Hybrand était souffrant, mais nous ne pensions pas qu'il mourrait si subitement.

Nous prions M. Charles de Hybrand, et sa famille, de vouloir bien agréer en cette douloureuse circonstance, l'expression de nos meilleurs sentiments de condoléances.

domination de Montigny-en-Gohelle en celle de Montigny-lez-Tournai.

M. CANU, sur le maintien de la direction départementale des P. T. T. fit entendre un avis favorable au vœu déposé par les conseillers généraux de la Somme, de la Seine-Inférieure, de la Seine-et-Oise, de la Seine-et-Marne, de la Seine, de la Seine-et-Nord, de la Seine-et-Ouest, de la Seine-et-Est, de la Seine-et-Sud, de la Seine-et-Centre, de la Seine-et-Nord-Est, de la Seine-et-Nord-Ouest, de la Seine-et-Nord-Est-Ouest, de la Seine-et-Nord-Est-Ouest-Sud, de la Seine-et-Nord-Est-Ouest-Sud-Est, de la Seine-et-Nord-Est-Ouest-Sud-Est-Nord, de la Seine-et-Nord-Est-Ouest-Sud-Est-Nord-Ouest, de la Seine-et-Nord-Est-Ouest-Sud-Est-Nord-Ouest-Sud, de la Seine-et-Nord-Est-Ouest-Sud-Est-Nord-Ouest-Sud-Est.

D'autres rapports furent encore adoptés et la séance fut levée.

— Bien sûr, Madame, ceux qui se plaignent, on peut calmer leurs maux ; mais ceux qui ne disent rien, qui ne se rendent même pas compte de leur misère ?

— Eh bien, chère Madame Plouvier, vous les devinez, puisque vous vous alarmez pour eux ?

— C'est plaignable... Si vous saviez, Madame la Comtesse !

— Dites, ma bonne amie, dites !

— La grande dame s'exprimait avec tant de bienveillance que la surveillance, encouragée, se mit à raconter l'histoire d'un « 19 », ou du moins ce qu'elle en savait.

— Figurez-vous, Madame la Comtesse, la plus ravissante jeune femme que j'ai pu imaginer, presque une enfant, car elle paraît vingt ans à peine. Frêle, délicate, fine, une petite chose de cheveux splendides. J'ai vu ses vêtements. Certes, ce ne sont pas ceux d'une femme riche, mais c'est strict, chic, élégant. Son langage est un modèle de sobriété, de raffinement et de goût. C'est sûrement quelqu'un de très bien.

— Alors ?

— Alors, cette adorable petite femme a été amenée à la gare d'Amiens par un autobus. On n'avait pas pu la faire revenir à elle ; ce qui n'est pas surprenant, car elle avait une fièvre cérébrale.

— Pourquoi ?

— Sur elle, dans son sac, ni papiers ni adresse ; rien absolument rien qui permette de l'identifier.

— Et à trois ans environ. C'est un beau petit garçon, soigné dans sa mise et son éducation, mais, bien qu'il soit très avancé pour son âge, ce n'est pas un prodige.

— Et à trois ans environ. C'est un beau petit garçon, soigné dans sa mise et son éducation, mais, bien qu'il soit très avancé pour son âge, ce n'est pas un prodige.

— Et à trois ans environ. C'est un beau petit garçon, soigné dans sa mise et son éducation, mais, bien qu'il soit très avancé pour son âge, ce n'est pas un prodige.

— Et à trois ans environ. C'est un beau petit garçon, soigné dans sa mise et son éducation, mais, bien qu'il soit très avancé pour son âge, ce n'est pas un prodige.

— Et à trois ans environ. C'est un beau petit garçon, soigné dans sa mise et son éducation, mais, bien qu'il soit très avancé pour son âge, ce n'est pas un prodige.

— Et à trois ans environ. C'est un beau petit garçon, soigné dans sa mise et son éducation, mais, bien qu'il soit très avancé pour son âge, ce n'est pas un prodige.

— Et à trois ans environ. C'est un beau petit garçon, soigné dans sa mise et son éducation, mais, bien qu'il soit très avancé pour son âge, ce n'est pas un prodige.

— Et à trois ans environ. C'est un beau petit garçon, soigné dans sa mise et son éducation, mais, bien qu'il soit très avancé pour son âge, ce n'est pas un prodige.

— Et à trois ans environ. C'est un beau petit garçon, soigné dans sa mise et son éducation, mais, bien qu'il soit très avancé pour son âge, ce n'est pas un prodige.

— Et à trois ans environ. C'est un beau petit garçon, soigné dans sa mise et son éducation, mais, bien qu'il soit très avancé pour son âge, ce n'est pas un prodige.

— Et à trois ans environ. C'est un beau petit garçon, soigné dans sa mise et son éducation, mais, bien qu'il soit très avancé pour son âge, ce n'est pas un prodige.

— Et à trois ans environ. C'est un beau petit garçon, soigné dans sa mise et son éducation, mais, bien qu'il soit très avancé pour son âge, ce n'est pas un prodige.

— Et à trois ans environ. C'est un beau petit garçon, soigné dans sa mise et son éducation, mais, bien qu'il soit très avancé pour son âge, ce n'est pas un prodige.

— Et à trois ans environ. C'est un beau petit garçon, soigné dans sa mise et son éducation, mais, bien qu'il soit très avancé pour son âge, ce n'est pas un prodige.

— Et à trois ans environ. C'est un beau petit garçon, soigné dans sa mise et son éducation, mais, bien qu'il soit très avancé pour son âge, ce n'est pas un prodige.

— Et à trois ans environ. C'est un beau petit garçon, soigné dans sa mise et son éducation, mais, bien qu'il soit très avancé pour son âge, ce n'est pas un prodige.

— Et à trois ans environ. C'est un beau petit garçon, soigné dans sa mise et son éducation, mais, bien qu'il soit très avancé pour son âge, ce n'est pas un prodige.

— Et à trois ans environ. C'est un beau petit garçon, soigné dans sa mise et son éducation, mais, bien qu'il soit très avancé pour son âge, ce n'est pas un prodige.

— Et à trois ans environ. C'est un beau petit garçon, soigné dans sa mise et son éducation, mais, bien qu'il soit très avancé pour son âge, ce n'est pas un prodige.

— Et à trois ans environ. C'est un beau petit garçon, soigné dans sa mise et son éducation, mais, bien qu'il soit très avancé pour son âge, ce n'est pas un prodige.

— Et à trois ans environ. C'est un beau petit garçon, soigné dans sa mise et son éducation, mais, bien qu'il soit très avancé pour son âge, ce n'est pas un prodige.

— Et à trois ans environ. C'est un beau petit garçon, soigné dans sa mise et son éducation, mais, bien qu'il soit très avancé pour son âge, ce n'est pas un prodige.

— Et à trois ans environ. C'est un beau petit garçon, soigné dans sa mise et son éducation, mais, bien qu'il soit très avancé pour son âge, ce n'est pas un prodige.

— Et à trois ans environ. C'est un beau petit garçon, soigné dans sa mise et son éducation, mais, bien qu'il soit très avancé pour son âge, ce n'est pas un prodige.

— Et à trois ans environ. C'est un beau petit garçon, soigné dans sa mise et son éducation, mais, bien qu'il soit très avancé pour son âge, ce n'est pas un prodige.

— Et à trois ans environ. C'est un beau petit garçon, soigné dans sa mise et son éducation, mais, bien qu'il soit très avancé pour son âge, ce n'est pas un prodige.

— Et à trois ans environ. C'est un beau petit garçon, soigné dans sa mise et son éducation, mais, bien qu'il soit très avancé pour son âge, ce n'est pas un prodige.

— Et à trois ans environ. C'est un beau petit garçon, soigné dans sa mise et son éducation, mais, bien qu'il soit très avancé pour son âge, ce n'est pas un prodige.

— Et à trois ans environ. C'est un beau petit garçon, soigné dans sa mise et son éducation, mais, bien qu'il soit très avancé pour son âge, ce n'est pas un prodige.

— Et à trois ans environ. C'est un beau petit garçon, soigné dans sa mise et son éducation, mais, bien qu'il soit très avancé pour son âge, ce n'est pas un prodige.

— Et à trois ans environ. C'est un beau petit garçon, soigné dans sa mise et son éducation, mais, bien qu'il soit très avancé pour son âge, ce n'est pas un prodige.

— Et à trois ans environ. C'est un beau petit garçon, soigné dans sa mise et son éducation, mais, bien qu'il soit très avancé pour son âge, ce n'est pas un prodige.

— Et à trois ans environ. C'est un beau petit garçon, soigné dans sa mise et son éducation, mais, bien qu'il soit très avancé pour son âge, ce n'est pas un prodige.

— Et à trois ans environ. C'est un beau petit garçon, soigné dans sa mise et son éducation, mais, bien qu'il soit très avancé pour son âge, ce n'est pas un prodige.

— Et à trois ans environ. C'est un beau petit garçon, soigné dans sa mise et son éducation, mais, bien qu'il soit très avancé pour son âge, ce n'est pas un prodige.

— Et à trois ans environ. C'est un beau petit garçon, soigné dans sa mise et son éducation, mais, bien qu'il soit très avancé pour son âge, ce n'est pas un prodige.

— Et à trois ans environ. C'est un beau petit garçon, soigné dans sa mise et son éducation, mais, bien qu'il soit très avancé pour son âge, ce n'est pas un prodige.

— Et à trois ans environ. C'est un beau petit garçon, soigné dans sa mise et son éducation, mais, bien qu'il soit très avancé pour son âge, ce n'est pas un prodige.

— Et à trois ans environ. C'est un beau petit garçon, soigné dans sa mise et son éducation, mais, bien qu'il soit très avancé pour son âge, ce n'est pas un prodige.

— Et à trois ans environ. C'est un beau petit garçon, soigné dans sa mise et son éducation, mais, bien qu'il soit très avancé pour son âge, ce n'est pas un prodige.

— Et à trois ans environ. C'est un beau petit garçon, soigné dans sa mise et son éducation, mais, bien qu'il soit très avancé pour son âge, ce n'est pas un prodige.

— Et à trois ans environ. C'est un beau petit garçon, soigné dans sa mise et son éducation, mais, bien qu'il soit très avancé pour son âge, ce n'est pas un prodige.

— Et à trois ans environ. C'est un beau petit garçon, soigné dans sa mise et son éducation, mais, bien qu'il soit très avancé pour son âge, ce n'est pas un prodige.

— Et à trois ans environ. C'est un beau petit garçon, soigné dans sa mise et son éducation, mais, bien qu'il soit très avancé pour son âge, ce n'est pas un prodige.

— Et à trois ans environ. C'est un beau petit garçon, soigné dans sa mise et son éducation, mais, bien qu'il soit très avancé pour son âge, ce n'est pas un prodige.

— Et à trois ans environ. C'est un beau petit garçon, soigné dans sa mise et son éducation, mais, bien qu'il soit très avancé pour son âge, ce n'est pas un prodige.

— Et à trois ans environ. C'est un beau petit garçon, soigné dans sa mise et son éducation, mais, bien qu'il soit très avancé pour son âge, ce n'est pas un prodige.

— Et à trois ans environ. C'est un beau petit garçon, soigné dans sa mise et son éducation, mais, bien qu'il soit très avancé pour son âge, ce n'est pas un prodige.

— Et à trois ans environ. C'est un beau petit garçon, soigné dans sa mise et son éducation, mais, bien qu'il soit très avancé pour son âge, ce n'est pas un prodige.

— Et à trois ans environ. C'est un beau petit garçon, soigné dans sa mise et son éducation, mais, bien qu'il soit très avancé pour son âge, ce n'est pas un prodige.

— Et à trois ans environ. C'est un beau petit garçon, soigné dans sa mise et son éducation, mais, bien qu'il soit très avancé pour son âge, ce n'est pas un prodige.

— Et à trois ans environ. C'est un beau petit garçon, soigné dans sa mise et son éducation, mais, bien qu'il soit très avancé pour son âge, ce n'est pas un prodige.

— Et à trois ans environ. C'est un beau petit garçon, soigné dans sa mise et son éducation, mais, bien qu'il soit très avancé pour son âge, ce n'est pas un prodige.

— Et à trois ans environ. C'est un beau petit garçon, soigné dans sa mise et son éducation, mais, bien qu'il soit très avancé pour son âge, ce n'est pas un prodige.

— Et à trois ans environ. C'est un beau petit garçon, soigné dans sa mise et son éducation, mais, bien qu'il soit très avancé pour son âge, ce n'est pas un prodige.

— Et à trois ans environ. C'est un beau petit garçon, soigné dans sa mise et son éducation, mais, bien qu'il soit très avancé pour son âge, ce n'est pas un prodige.

— Et à trois ans environ. C'est un beau petit garçon, soigné dans sa mise et son éducation, mais, bien qu'il soit très avancé pour son âge, ce n'est pas un prodige.

— Et à trois ans environ. C'est un beau petit garçon, soigné dans sa mise et son éducation, mais, bien qu'il soit très avancé pour son âge, ce n'est pas un prodige.

— Et à trois ans environ. C'est un beau petit garçon, soigné dans sa mise et son éducation, mais, bien qu'il soit très avancé pour son âge, ce n'est pas un prodige.

— Et à trois ans environ. C'est un beau petit garçon, soigné dans sa mise et son éducation, mais, bien qu'il soit très avancé pour son âge, ce n'est pas un prodige.

— Et à trois ans environ. C'est un beau petit garçon, soigné dans sa mise et son éducation, mais, bien qu'il soit très avancé pour son âge, ce n'est pas un prodige.

— Et à trois ans environ. C'est un beau petit garçon, soigné dans sa mise et son éducation, mais, bien qu'il soit très avancé pour son âge, ce n'est pas un prodige.

A la Cour d'Assises du Nord

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Szybak et Weyner devaient quitter la France le 1^{er} décembre au soir pour retourner en Pologne ; leurs valises prêtes à être expédiées se trouvaient encore dans la chambre et il n'y eut pas sans intérêt de signaler que Szybak avait écrit à Weyner, au moment où il partait, qu'il avait écrit deux lettres d'ordre de paiement.

Les soupçons se portèrent sur Szybak, dont le départ précipité paraissait suspect. D'autre part, il passait par une épicerie, tandis que la victime économique et travailluse passait par une épicerie d'habitués, ce qui fut remarqué par les voisins.

Après à Lille, le 6 décembre 1925 et trouva pour lui-même le seul dans sa chambre, prêt à partir, sans pouvoir en justifier, ses économies. Szybak n'a cessé de protester de son innocence.

Les soupçons se portèrent sur Szybak, dont le départ précipité paraissait suspect. D'autre part, il passait par une épicerie, tandis que la victime économique et travailluse passait par une épicerie d'habitués, ce qui fut remarqué par les voisins.

Après à Lille, le 6 décembre 1925 et trouva pour lui-même le seul dans sa chambre, prêt à partir, sans pouvoir en justifier, ses économies. Szybak n'a cessé de protester de son innocence.

Les soupçons se portèrent sur Szybak, dont le départ précipité paraissait suspect. D'autre part, il passait par une épicerie, tandis que la victime économique et travailluse passait par une épicerie d'habitués, ce qui fut remarqué par les voisins.

Après à Lille, le 6 décembre 1925 et trouva pour lui-même le seul dans sa chambre, prêt à partir, sans pouvoir en justifier, ses économies. Szybak n'a cessé de protester de son innocence.

Les soupçons se portèrent sur Szybak, dont le départ précipité paraissait suspect. D'autre part, il passait par une épicerie, tandis que la victime économique et travailluse passait par une épicerie d'habitués, ce qui fut remarqué par les voisins.

Après à Lille, le 6 décembre 1925 et trouva pour lui-même le seul dans sa chambre, prêt à partir, sans pouvoir en justifier, ses économies. Szybak n'a cessé de protester de son innocence.

Les soupçons se portèrent sur Szybak, dont le départ précipité paraissait suspect. D'autre part, il passait par une épicerie, tandis que la victime économique et travailluse passait par une épicerie d'habitués, ce qui fut remarqué par les voisins.

Après à Lille, le 6 décembre 1925 et trouva pour lui-même le seul dans sa chambre, prêt à partir, sans pouvoir en justifier, ses économies. Szybak n'a cessé de protester de son innocence.

Les soupçons se portèrent sur Szybak, dont le départ précipité paraissait suspect. D'autre part, il passait par une épicerie, tandis que la victime économique et travailluse passait par une épicerie d'habitués, ce qui fut remarqué par les voisins.

Après à Lille, le 6 décembre 1925 et trouva pour lui-même le seul dans sa chambre, prêt à partir, sans pouvoir en justifier, ses économies. Szybak n'a cessé de protester de son innocence.

Les soupçons se portèrent sur Szybak, dont le départ précipité paraissait suspect. D'autre part, il passait par une épicerie, tandis que la victime économique et travailluse passait par une épicerie d'habitués, ce qui fut remarqué par les voisins.

Après à Lille, le 6 décembre 1925 et trouva pour lui-même le seul dans sa chambre, prêt à partir, sans pouvoir en justifier, ses économies. Szybak n'a cessé de protester de son innocence.

Les soupçons se portèrent sur Szybak, dont le départ précipité paraissait suspect. D'autre part, il passait par une épicerie, tandis que la victime économique et travailluse passait par une épicerie d'habitués, ce qui fut remarqué par les voisins.

Après à Lille, le 6 décembre 1925 et trouva pour lui-même le seul dans sa chambre, prêt à partir, sans pouvoir en justifier, ses économies. Szybak n'a cessé de protester de son innocence.

Les soupçons se portèrent sur Szybak, dont le départ précipité paraissait suspect. D'autre part, il passait par une épicerie, tandis que la victime économique et travailluse passait par une épicerie d'habitués, ce qui fut remarqué par les voisins.

Après à Lille, le 6 décembre 1925 et trouva pour lui-même le seul dans sa chambre, prêt à partir, sans pouvoir en justifier, ses économies. Szybak n'a cessé de protester de son innocence.

Les soupçons se portèrent sur Szybak, dont le départ précipité paraissait suspect. D'autre part, il passait par une épicerie, tandis que la victime économique et travailluse passait par une épicerie d'habitués, ce qui fut remarqué par les voisins.

Après à Lille, le 6 décembre 1925 et trouva pour lui-même le seul dans sa chambre, prêt à